

PROJET AGRIVOLTAÏSME A SAINT-JUNIEN ET ST-BRICE-SUR-VIENNE (87)

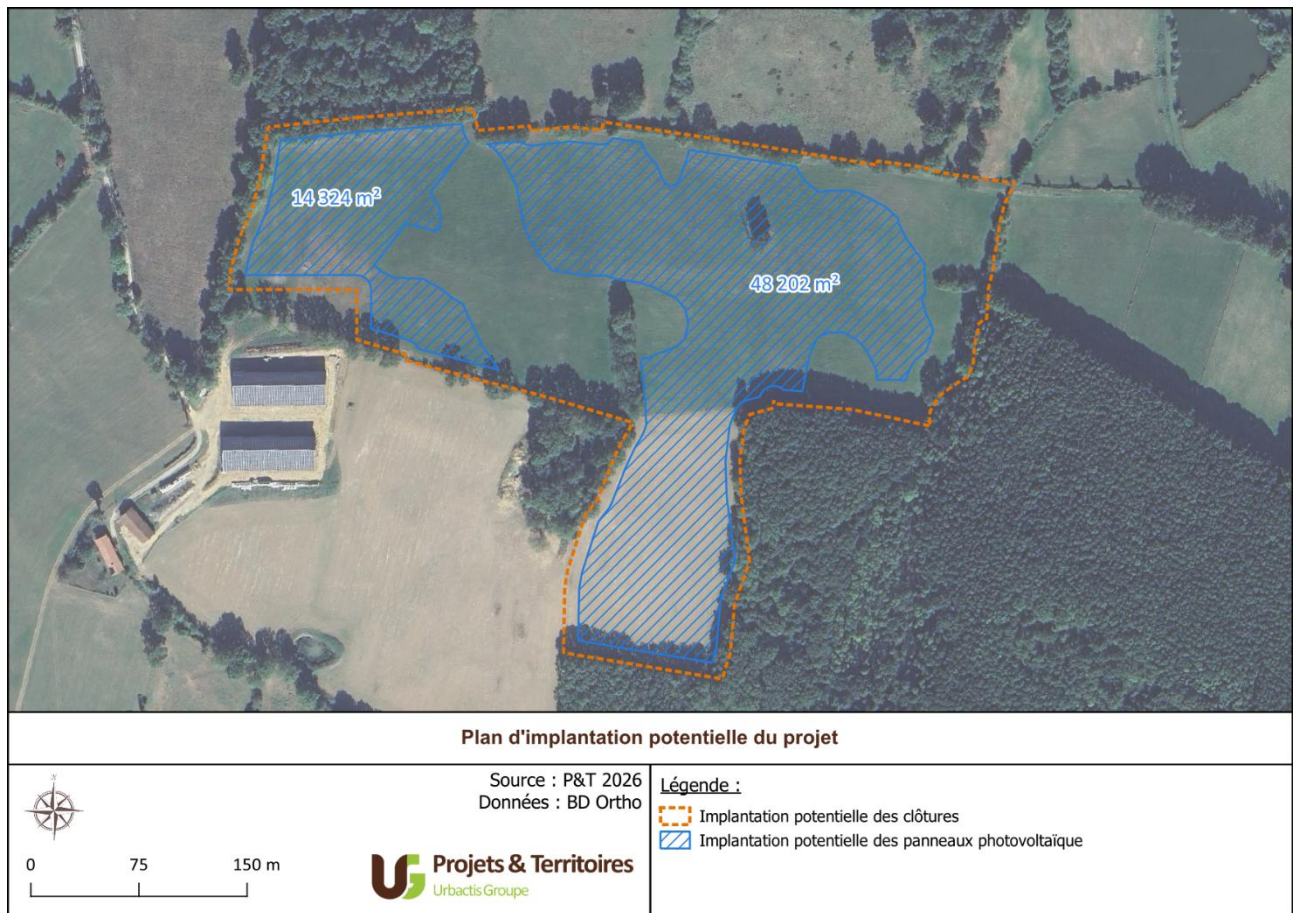
ANNEXE 2 : PLAN ET DESCRIPTIF DU PROJET



Sommaire

1. Plan d’implantation du projet :	3
2. Surface potentiellement imperméabilisée	6

1. PLAN D'IMPLANTATION DU PROJET :



Description du projet :

Les projets agrivoltaïques prévoient la mise en place d'une centrale d'une puissance maximale de **3.3 KWc**.

- **Structure :**

Le pétitionnaire privilégiera l'utilisation de pieux battus ou vissés pour l'ancrage au sol des structures. En fonction des études géotechniques préalables à la construction, l'utilisation de béton pourra se faire dans le respect de l'Arrêté du 29 décembre 2023, portant sur l'artificialisation des sols » (NOR : TREL2211878A).

Les panneaux photovoltaïques seront installés sur des structures métalliques fixes et seront orientés vers le sud.

- **Clôture :**

La microcentrale agrivoltaïque est ceinturée par une clôture garantissant la sécurité des personnes extérieures au site et la sécurité des installations en cas de tentative d'intrusion en restreignant l'accès aux personnes habilitées. Les clôtures mesurent 2 m de hauteur et sont soutenues par des poteaux ancrés par battage ou bétonnés si les caractéristiques géotechniques du sol ne permettent pas le battage. Ces poteaux sont espacés de 4 m.

Afin d'inscrire le projet dans son environnement champêtre, la typologie de clôture retenue est une clôture non occultante avec un grillage inox enterré d'une hauteur 2 m et des poteaux bois en Accacia.

Pour le passage de la petite faune, des trous d'une dimension de 20 cm par 20 cm, sont

réalisés tous les 10 m le long de la clôture.

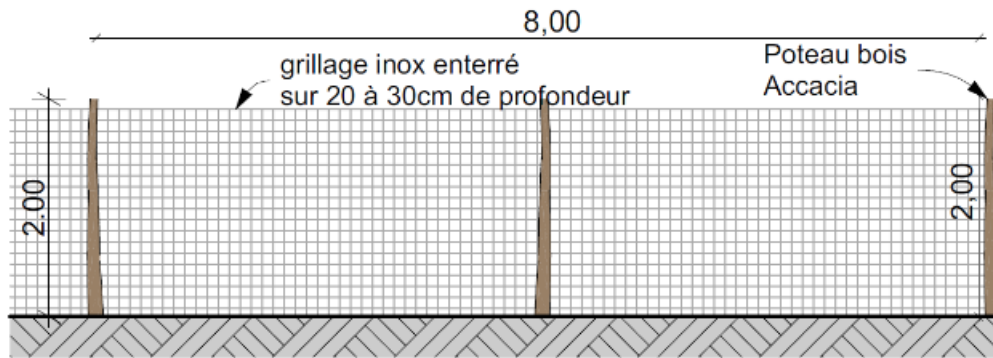


Figure 1 Clôture

- **Piste :**

Une piste d'exploitation, destinée aux opérations d'exploitation ainsi qu'aux interventions du SDIS, sera aménagée entre la clôture et les panneaux photovoltaïques. Cette piste consistera en une voirie légèrement infiltrante, d'une largeur de 5 m, avec une hauteur libre de tout obstacle de 3,5 m, conformément aux prescriptions du SDIS de la Haute-Vienne.

- **Moyen de défense contre les incendies (identique pour l'ensemble des zones) :**

Le projet sera équipé de son propre moyen de défense contre l'incendie, constitué d'un réservoir souple d'une capacité de 60 m³. Ce réservoir aura des dimensions de 6,25 m par 5,92 m, soit une emprise au sol d'environ 37 m².

- **Constructions annexes :**

Le projet sera équipée d'un local technique comprenant un poste de livraison et un poste de transformation, d'une dimension de :

- Poste de livraison (dimension maximal) : 2.7 m par 6.2 m,
- Poste de transformation (dimension maximal) : 2.5 m par 6 m,

correspondant à une surface maximum total de 31.74 m² (voir image ci-dessous).



Figure 2 Poste préfabriqués Source : ormazabal

Les modules de stockage

Le projet prévoit l'installation de module de stockage d'énergie. Cette installation vient répondre à une problématique de gestion des intermittences de la production photovoltaïque dans l'objectif de diminuer les saturations sur le réseau. Les 6 batteries de stockage auront une puissance de 2,5MW chacune. Elles auront une dimension de 6,058m x 2,896m x 2,438m et seront couplées à des postes de transformation. L'installation de ces modules nécessite l'installation d'une dalle béton.



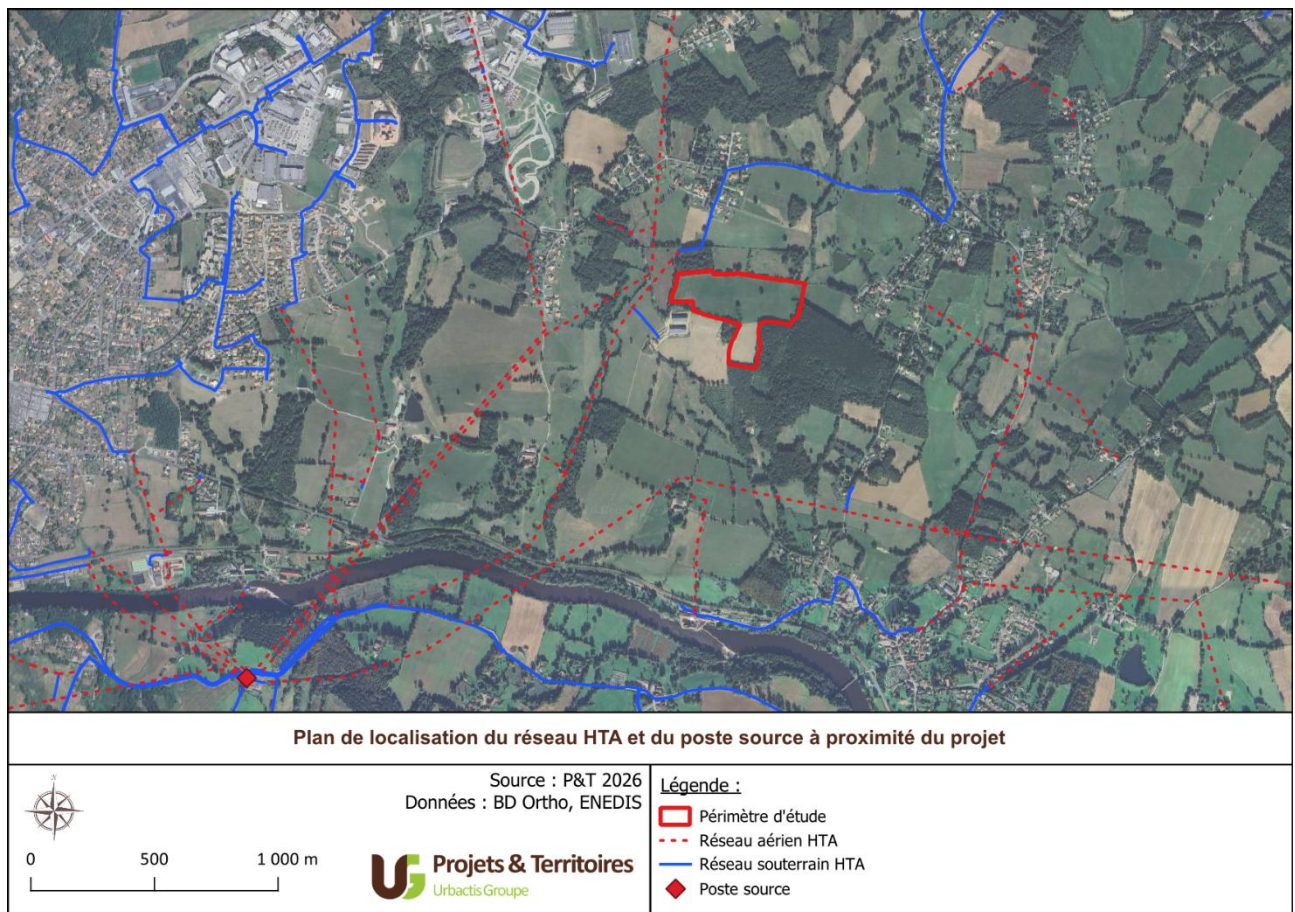
Figure 3 Module de stockage

Raccordement

Dans l'attente des propositions de raccordement par ENEDIS, la solution de raccordement privilégiée, serait de se connecter au poste de raccordement HTA/BT ou poste source : Selon disponibilité des lignes HTA (cf cartes ci-dessous)

Si le sol le permet (rocailleux ou non), les projets conduiront à un enfouissement des câbles pour limiter au maximum l'impact visuel des projets et permettre un raccordement au poste HTA ou au poteau électrique HTA, par la voie publique, en fonction des préconisations d'Enedis.

Aucune incidence liée au raccordement au réseau n'est envisagée. Le raccordement sera effectué par Enedis, via les routes existantes, et nous respecterons toutes les préconisations qui seront faites. Les incidences liées à l'enfouissement des câbles sont précisées dans le tableau des mesures ERC annexé.



2. SURFACE POTENTIELLEMENT IMPERMEABILISEE

La surface potentiellement imperméabilisée se compose de plusieurs éléments. La citerne, d'une emprise au sol de 6,25 m par 5,92 m, représente ainsi une surface de **37 m²**. À cela s'ajoute les éléments techniques décrit ci-dessus, évaluée sur la base de **49.18 m²**. Enfin, il sera étudié l'installation de cinq petites batteries totalisent environ 11,1 m² de surface imperméabilisée. L'ensemble de ces éléments permet d'établir une estimation des surfaces concernées par l'imperméabilisation soit **86.18 m²**.

Au regard de la proximité des zones d'étude avec la route de Beaulieu, bordant le site, aucune artificialisation ne sera réalisée pour accéder au site. L'ensemble de la voirie ne sera pas artificialisée, elle sera stabilisée et prendra la forme d'une piste cailloutée et tassée conservant une perméabilité.

Les supports en pieux battus permettent d'éviter quelconque artificialisation. Dans le cas où le sol s'avèrerait non adapté, des socles béton seront apposés, leur dimension est variable selon l'exposition au vent. Ces éléments seront approfondis lors des résultats géotechniques.

Les onduleurs seront placés sous panneaux et fixés à la structure, ils ne représentent donc aucune artificialisation des sols.